

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

19/02/2013

Dossier complet le :

19/03/2014

N° d'enregistrement :

2014-0163

1. Intitulé du projet

Réalisation d'une route reliant le centre-bourg de Lompret et la RD 257 (axe Verlinghem - Lambersart) et création d'un carrefour giratoire sur la RD257)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Lille Métropole Communauté urbaine

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Karen ABORGHETTI_responsable cellule AMO_service UTML

RCS / SIRET 1 2 4 5 11 9 0 0 11 4 1 0 11 0 0 0 1 1 1 Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6.d) Infrastructure routière de moins de 3 kilomètres	<ul style="list-style-type: none"> - Longueur du tronçon : 700 mètres linéaires (ml) - Emprise du giratoire créée : 2 592 mètres carrés (m2)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

- Sur une zone agricole, aménagement d'une chaussée de 6 ml de largeur sur 700 ml environ en bordure du chemin de la Phalecque existant
- Le chemin actuellement existant (et interdit à la circulation générale) sera utilisé pour le cheminement piéton et cyclable. Un revêtement infiltrant sera réalisé et les arbres existants seront conservés.
- Un carrefour giratoire sera créé au débouché avec la RD257

4.2 Objectifs du projet

La rue de la Phalecque permet actuellement une liaison entre le centre-ville de Lompret et la RD 257. Elle est empruntée dans les deux sens par des véhicules légers, des cyclistes et des piétons. Les caractéristiques géométriques et structurelles ne sont pas adaptées aux flux de circulation constatés.

Aussi, le projet a pour objectif d'améliorer l'accessibilité du centre-ville de Lompret en réduisant les temps de parcours et en créant un accès direct depuis la rocade nord-ouest.

Il permet de :

- sécuriser et améliorer la desserte des quartiers résidentiels de Lompret
- créer une nouvelle entrée de ville en relation avec le centre-bourg de Lompret
- contribuer au rééquilibrage du partage de la voirie entre les modes doux et les automobiles
- promouvoir les transports alternatifs à l'automobile

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux seront réalisés en une seule phase :

- Aménagement d'une chaussée de 6 m de largeur sur 700 m en bordure du chemin de la Phalecque existant (emprise totale : 14 m)
- Implantation du bord de chaussée à 4 m des arbres existants pour respecter les distances de sécurité
- Réutilisation du chemin de la Phalecque existant sera faite pour le cheminement des piétons et cyclistes (une réfection de la couche de roulement sera réalisée)
- Création d'un accès routier vers le centre d'hébergement (château de la Phalecque) et le lotissement
- Démolition du blockhaus existant
- Création d'un giratoire sur la RD 257

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet a pour objectif d'améliorer l'accessibilité du centre-ville de Lompret en créant un accès direct depuis la rocade nord-ouest.

Cet accès direct permettra le désenclavement de la commune de Lompret et allègera les 3 accès actuels de la commune :

- Accès Ouest par Pérenchies inadapté (chemin du vieux soldat)
- Accès Nord : diminution du trafic en centre ville de Lompret et Verlinghem
- Accès Sud : Lambersart Cité familiale

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La particularité de la solution retenue est qu'elle se situe sur des terrains réservés par l'Etat pour l'ex-projet d'autoroute A24. Ces terrains sont inscrits en emplacements réservés au Plan Local d'Urbanisme.

Cet itinéraire n'ayant pas été inscrit au Schéma National des Infrastructures de Transport publié en juillet 2010, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement a provoqué la levée de ces emplacements réservés en juin 2011.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

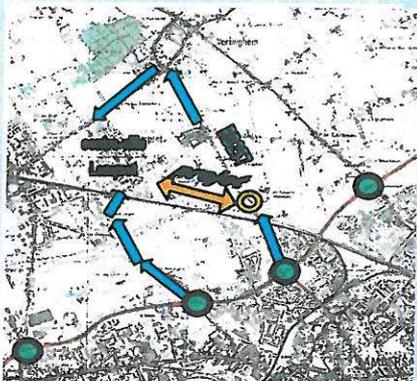
- Autorisation au titre de la loi sur l'eau
- Concertation préalable (art L300-2 du code de l'urbanisme)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de la voie :	700 ml
Largeur :	14 ml d'emprise
Diamètre giratoire :	36 ml (2 592 m ²)
Superficie globale concernée :	11 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation



Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 50 ° 39 ' 51 " N Lat. _ 2 ° 59 ' 55 " E

Point d'arrivée : Long. 50 ° 39 ' 59 " N Lat. _ 3 ° 00 ' 26 " E

Communes traversées :

- LOMPRET

- VERLINGHEM

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Il est prévu par le Conseil Général du Nord de reconstruire la chaussée RD654 entre Wambrechies et Pérenchies en passant par Lomporet. Ce projet prévoit la sécurisation des trafics routiers et l'augmentation du trafic cyclable en créant des pistes cyclables.

Le projet dont il est question s'inscrit dans cette action partenariale. Il sera réalisé dans le cadre des prochains plans pluriannuels d'investissement de Lille Métropole.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Voie privée et zone agricole (Ap)

(Le présent projet est en attente de la levée de la réserve A24 par l'Etat au profit de Lille Métropole Communauté urbaine)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet



PLU communautaire approuvé au Conseil de Communauté du 8 octobre 2004.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la conservation de l'alignement d'arbres (acacias boule) présent sur le chemin de la Phalecque. Cette perspective, la plus intéressante au niveau paysager, a été un éléments important pour conserver le chemin actuel. Selon leur état de santé, les arbres existants seront conservés ou remplacés par des arbres de la même espèce.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet de la rue de la Phalecque n'intercepte pas de zones répertoriées en tant que zones humides au sens du SDAGE. Les zones humides les plus proches sont situées au niveau de la Lys.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les mesures envisagées pour réduire l'impact du projet sur les milieux hydrologiques et hydrogéologiques sont intégrées dans le projet, y compris en phase travaux (L'entretien des véhicules ainsi que le ravitaillement en carburant se fera sur une aire technique équipée d'un dispositif de traitement)
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La qualité des eaux rejetées ne sera pas de nature à contaminer les eaux souterraines (action épuratrice des végétaux compris dans les noues, décantation et infiltration).
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe actuellement aucune co-visibilité entre le projet d'aménagement et les deux monuments historiques classés (ferme des Templiers et la fontaine St-Chrysole).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise de la voie affectée à la circulation automobile se fait sur une zone agricole. C'est toutefois la solution la moins consommatrice en foncier agricole qui a été retenue.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Présence nouvelle d'une circulation automobile. Le projet prend place dans un secteur non urbanisé. Les bâtiments les plus proches (ferme et l'institut de la Phalecque) de la voie restent toutefois assez éloignés de la nouvelle voie pour que l'impact en termes de bruit reste négligeable.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet comporte la mise en place d'un éclairage public.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne prévoit pas de grande augmentation du trafic automobile sur le secteur mais plutôt un développement des trafics des modes doux. La qualité de l'air ne sera pas modifiée.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux de voirie seront infiltrées et tamponnées via des noues drainantes avec rejet du surplus dans les fossés existants . Les deux fossés perpendiculaires à la rue de la Phalecque constituent les exutoires des eaux pluviales non infiltrées dans les noues. Le fossé de la RD 257 servira d'exutoire aux eaux de ruissellement du futur giratoire.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

- Modification du PLU à venir en raison de l'abandon par l'Etat de la réserve A24
- Une DUP est envisagée avec la mise en compatibilité du PLU.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Autre évaluation (sensibilité)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet peut être dispensé d'une étude d'impact car il a déjà fait l'objet d'une étude environnementale. Les mesures compensatoires préconisées ont été prises en compte.

Au vu de l'intégration du projet dans le site et des faibles nuisances pouvant être engendrées, une étude d'impact n'est pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet

1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexes 2,3,4,5

Notice d'impacts relative au projet

Plan du réseau cyclable environnant

9. Engagement et signature

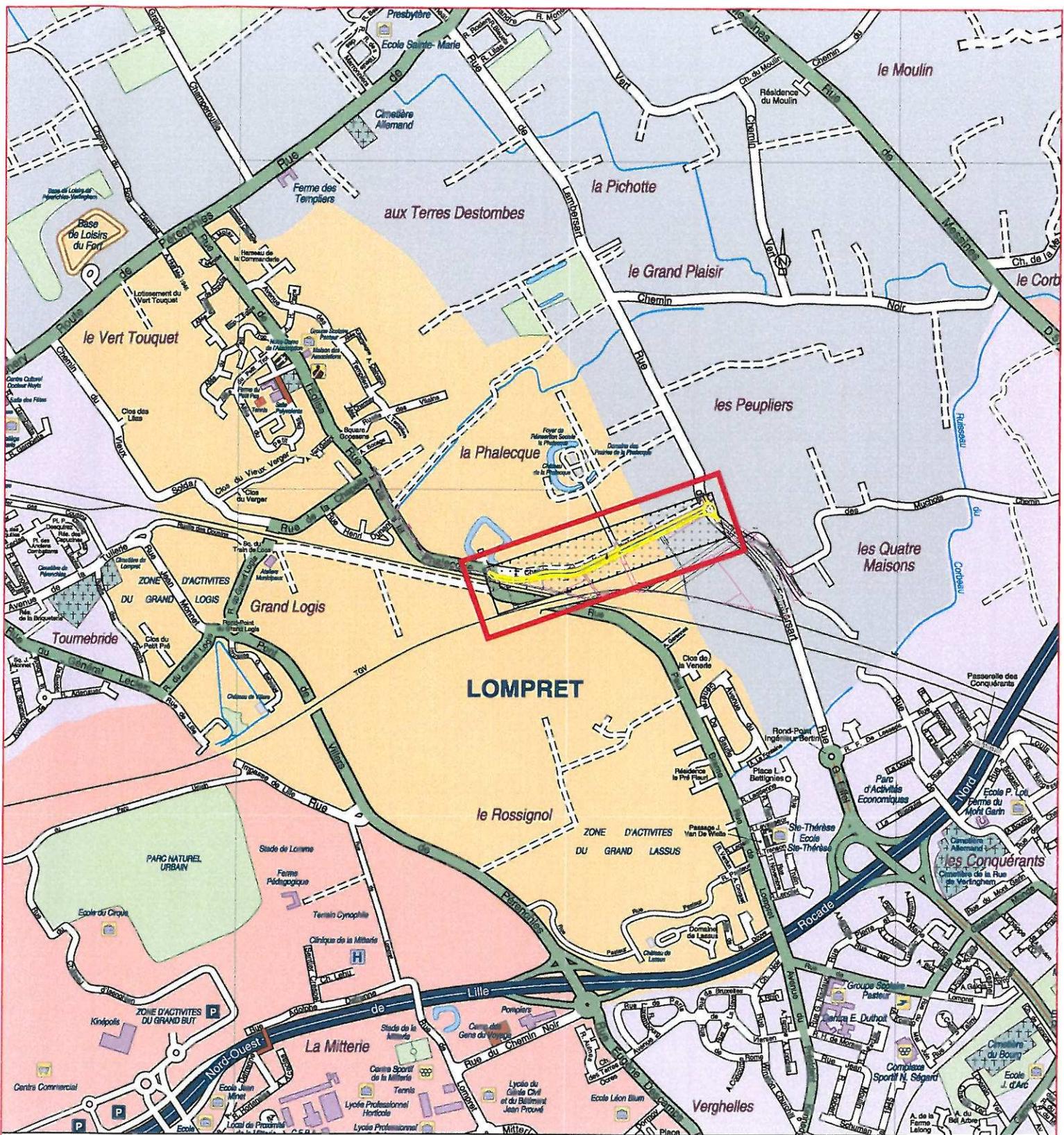
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Lille**

le, **28/01/2014**

Signature

-Karen ALBORGHETTI-



LOMPRET

Chemin de la Phalecque

REAMENAGEMENT DU CHEMIN DE LA PHALECQUE

PLAN DE SITUATION

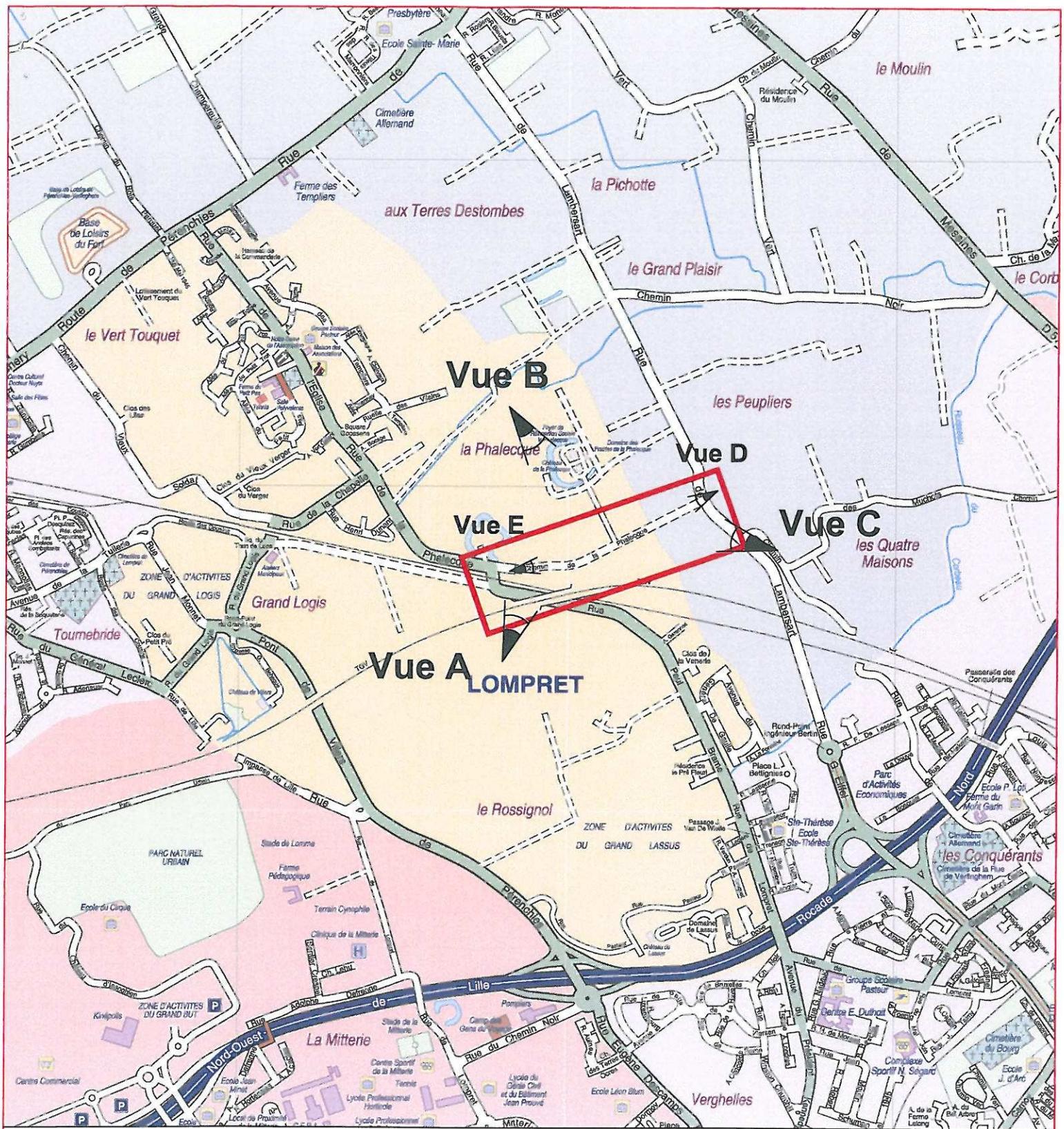
Annexe 2

Mission / Maître d'ouvrage :
ESPACE PUBLIC & VOIRIE

Édité le 24/01/2013

Par : R. Auger

Echelle : 1/16 000



LOMPRET

Chemin de la Phalecque

REAMENAGEMENT DU CHEMIN DE LA PHALECQUE

LOCALISATION DES PRISES DE VUE

Annexes 3 et 4

Mission / Maître d'ouvrage :
ESPACE PUBLIC & VOIRIE

Édité le 24/01/2013 Par : R. Auger Echelle : 1/16 000

VUE A



VUE B



VUE C



VUE D



VUE E

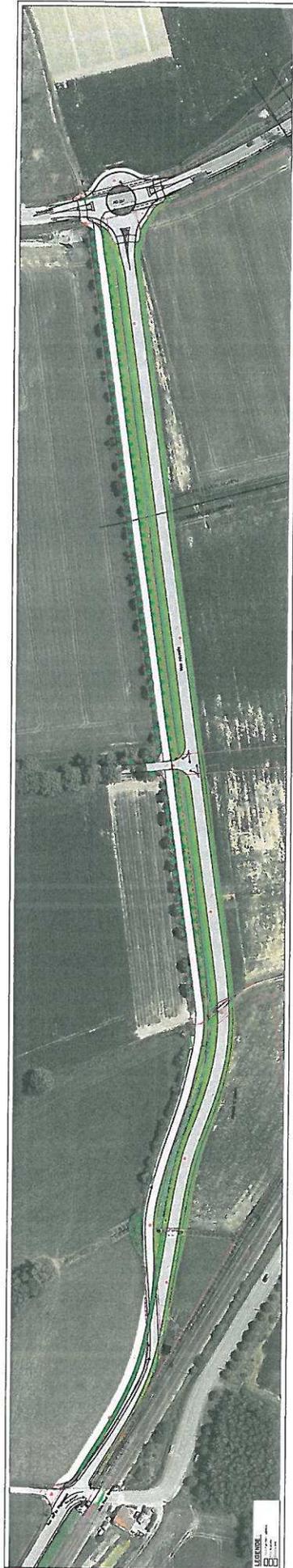


AVANT LE PROJET : Le chemin de la Phalecque, août 2008



MODELISATION DU PROJET

Annexe 5



UR Metropole
 SERVICE DE LA VILLE
 SERVICES TERRITORIAUX DE MAIRIE - LA PASSEE

LOMPRET
 Commune de la Préfecture
 Plan de **AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE LA PAILLOUZE**

Plan de l'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE LA PAILLOUZE

Parcelle	Surface (m ²)	Propriétaire
1	1200	Mairie de Lompret
2	800	Mairie de Lompret
3	1500	Mairie de Lompret
4	1000	Mairie de Lompret
5	1800	Mairie de Lompret
6	1400	Mairie de Lompret
7	1600	Mairie de Lompret
8	1100	Mairie de Lompret
9	1300	Mairie de Lompret
10	1700	Mairie de Lompret
11	1200	Mairie de Lompret
12	1400	Mairie de Lompret
13	1600	Mairie de Lompret
14	1100	Mairie de Lompret
15	1300	Mairie de Lompret
16	1500	Mairie de Lompret
17	1200	Mairie de Lompret
18	1400	Mairie de Lompret
19	1600	Mairie de Lompret
20	1100	Mairie de Lompret
21	1300	Mairie de Lompret
22	1500	Mairie de Lompret
23	1200	Mairie de Lompret
24	1400	Mairie de Lompret
25	1600	Mairie de Lompret
26	1100	Mairie de Lompret
27	1300	Mairie de Lompret
28	1500	Mairie de Lompret
29	1200	Mairie de Lompret
30	1400	Mairie de Lompret
31	1600	Mairie de Lompret
32	1100	Mairie de Lompret
33	1300	Mairie de Lompret
34	1500	Mairie de Lompret
35	1200	Mairie de Lompret
36	1400	Mairie de Lompret
37	1600	Mairie de Lompret
38	1100	Mairie de Lompret
39	1300	Mairie de Lompret
40	1500	Mairie de Lompret
41	1200	Mairie de Lompret
42	1400	Mairie de Lompret
43	1600	Mairie de Lompret
44	1100	Mairie de Lompret
45	1300	Mairie de Lompret
46	1500	Mairie de Lompret
47	1200	Mairie de Lompret
48	1400	Mairie de Lompret
49	1600	Mairie de Lompret
50	1100	Mairie de Lompret
51	1300	Mairie de Lompret
52	1500	Mairie de Lompret
53	1200	Mairie de Lompret
54	1400	Mairie de Lompret
55	1600	Mairie de Lompret
56	1100	Mairie de Lompret
57	1300	Mairie de Lompret
58	1500	Mairie de Lompret
59	1200	Mairie de Lompret
60	1400	Mairie de Lompret
61	1600	Mairie de Lompret
62	1100	Mairie de Lompret
63	1300	Mairie de Lompret
64	1500	Mairie de Lompret
65	1200	Mairie de Lompret
66	1400	Mairie de Lompret
67	1600	Mairie de Lompret
68	1100	Mairie de Lompret
69	1300	Mairie de Lompret
70	1500	Mairie de Lompret
71	1200	Mairie de Lompret
72	1400	Mairie de Lompret
73	1600	Mairie de Lompret
74	1100	Mairie de Lompret
75	1300	Mairie de Lompret
76	1500	Mairie de Lompret
77	1200	Mairie de Lompret
78	1400	Mairie de Lompret
79	1600	Mairie de Lompret
80	1100	Mairie de Lompret
81	1300	Mairie de Lompret
82	1500	Mairie de Lompret
83	1200	Mairie de Lompret
84	1400	Mairie de Lompret
85	1600	Mairie de Lompret
86	1100	Mairie de Lompret
87	1300	Mairie de Lompret
88	1500	Mairie de Lompret
89	1200	Mairie de Lompret
90	1400	Mairie de Lompret
91	1600	Mairie de Lompret
92	1100	Mairie de Lompret
93	1300	Mairie de Lompret
94	1500	Mairie de Lompret
95	1200	Mairie de Lompret
96	1400	Mairie de Lompret
97	1600	Mairie de Lompret
98	1100	Mairie de Lompret
99	1300	Mairie de Lompret
100	1500	Mairie de Lompret

Échelle: 1:1000

0 20 40 60 80 100 m

LEGEUSE